

La période de présentation des demandes s'étend du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Pour être admissible à la subvention relative aux frais de chauffage en 2025, vous devez :

- avoir au moins 65 ans cette année;
- avoir habité au Yukon pendant au moins 6 mois cette année (dont 3 mois en hiver : janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre).

Pour nous joindre

Si vous avez des questions au sujet du formulaire ou de votre admissibilité à la subvention, téléphonez au 867-667-8772 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 8772.

Soumission des documents

- **Par courriel** : pioneerutilitygrant@yukon.ca
- **En personne** : Services de soutien au revenu, 3168, 3^e Avenue, Whitehorse. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 45, sauf les jours fériés.
- **Par la poste** :
 Gouvernement du Yukon
 Ministère de la Santé et des Affaires sociales
 Services de soutien au revenu (H-4)
 C.P. 2703
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Partie 1 – Renseignements sur le demandeur

Nom de famille		Prénom		Initiales	
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)			Téléphone		

Adresse postale

Numéro d'appartement <small>(facultatif)</small>	Numéro et rue ou C.P.	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
---	-----------------------	----------------	---------------------	-------------

Nom du conjoint ou conjoint de fait (s'il y a lieu)

Nom de famille		Prénom		Initiales	
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)			Téléphone		

Partie 2 – Adresse des habitations visées par la subvention

Adresse municipale actuelle Locataire Propriétaire

Numéro d'appartement <small>(facultatif)</small>	Numéro et rue ou C.P.	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
---	-----------------------	----------------	---------------------	-------------

S'il n'y a pas d'adresse municipale (numéro et rue), donnez la description et l'emplacement de l'habitation, y compris le numéro de parcelle, qui figure sur l'avis d'évaluation foncière.

Parcelle	Quadrilatère	Plan
----------	--------------	------

Habitez-vous à cette adresse depuis le 1^{er} janvier 2025 ou avant?

Oui Non

Adresse municipale précédente (SEULEMENT si vous avez déménagé en 2025)

Numéro d'appartement (facultatif)	Numéro et rue	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
--------------------------------------	---------------	----------------	---------------------	-------------

Dates à cette adresse (Si vous avez déménagé à cette adresse il y a plus d'un an, inscrivez « 1^{er} janvier 2025 ».)
Du : AAAA - MM - JJ Au : AAAA - MM - JJ

Partie 3 – Antécédents résidentiels

Habitez-vous au Yukon depuis au moins 12 mois?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Trois de ces mois étaient-ils des mois d'hiver?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous reçu la subvention aux pionniers en 2024?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Habitez-vous dans un logement (ou recevez-vous une subvention) de la Société d'habitation du Yukon?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Partie 4 – Documents exigés

Avez-vous joint à votre demande tous les documents requis?

- Une photocopie de votre avis d'évaluation foncière de 2025 (**VERT**) ou de votre dernière facture de services publics (eau et égouts, seulement si vous êtes propriétaire). Votre nom, votre adresse et la date de la facture doivent figurer sur la facture de services publics.
- Un certificat de location pour tous les logements où vous avez été locataire depuis le 1^{er} janvier 2025. Le certificat doit être signé par le propriétaire ou, si vous habitez sur une terre visée par un règlement, un représentant de la Première Nation.
- Une photocopie du recto et du verso de votre avis de cotisation de 2024 de l'ARC. Assurez-vous que votre nom ET la ligne 23600 sont visibles sur les photocopies.
- Une photocopie du recto et du verso de l'avis de cotisation de 2024 de l'ARC de votre conjoint. Assurez-vous que son nom ET la ligne 23600 sont visibles sur les photocopies.

Veillez fournir des photocopies de vos documents, et non les originaux puisque les documents ne vous seront pas retournés.

Partie 5 – Déclaration

1. Je comprends que pour être admissible à la subvention aux pionniers en 2025, je dois présenter tous les documents requis au plus tard le 31 décembre 2025.

2. Je déclare que les renseignements que j'ai fournis sont exacts. Je comprends que le fait de fournir de faux renseignements dans une demande constitue une infraction au paragraphe 11(1) de la *Loi sur les subventions aux pionniers (services publics)*.

_____ Signature de la personne qui fait la demande	_____ Date (AAAA-MM-JJ)
_____ Signature du conjoint ou conjoint de fait	_____ Date (AAAA-MM-JJ)

Réservé à l'administration : Numéro de contrat :	Montant :	Demande traitée par :
---	------------------	------------------------------